

RAPPORT N° 18/6.20

[PRÉAVIS N° 44/12.19](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 218'000.00 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES JARDINS DE SEIGNEUX

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis de la Municipalité sur l'objet cité en titre était composée de Mme Brigitte COENDOZ, Mme Françoise ADLER, M. Lionel DAUTREPPE, M. David GUARNA, M. Philippe GUEYDAN, M. Maurice JATON et de Mme Fineke OUWEHAND, présidente-rapporteur.

Elle s'est réunie le 14 janvier 2020, à l'Hôtel de Ville en présence de M. Jean- Jacques AUBERT, municipal responsable des infrastructures et de la gestion urbaine, de Mme Lara GRAZ, architecte paysagiste, adjointe technique, et de M. Stanley MATHEY, responsable des parcs et promenades. La commission les remercie pour leurs explications et réponses à ses questions.

1 PRÉAMBULE

La maison de Seigneux et ses jardins font partie des nombreux biens immobiliers de la commune de Morges. Acquis en 1884 pour y accueillir les élèves de l'école secondaire pour jeunes filles, elle a par la suite successivement été utilisée pour y accueillir la bibliothèque municipale, les archives culturelles romandes, puis dans un passé plus récent, la police de Morges. Les jardins de la maison de Seigneux, à l'Est de la ville, se situent sur un axe de cheminement piétonnier qui relie entre eux les nouveaux quartiers de la gare, les quartiers Est de la ville, le bord du lac ainsi que l'accès à la ville. Ils sont situés aux abords d'un quartier en pleine expansion. Cette densification doit s'accompagner de la création d'ilots de verdure. Elle s'inscrit dans une politique de développement durable qui a permis à la ville de Morges d'être labellisée Ville Verte. La réfection des jardins de Seigneux mettra en valeur ses compétences en la matière.

Actuellement, la maison de Seigneux n'est que partiellement utilisée par "Région Morges" et une partie des locaux sont vides. La Municipalité envisage la location à un partenaire privé, ce qui nécessiterait la modification du plan d'affectation. Le réaménagement des jardins permettra une mise en valeur de ce patrimoine, classé monument historique depuis 1954.

2 TRAVAUX DE REAMÉNAGEMENT

Les jardins actuels sont peu engageants, la végétation ne met pas en évidence la valeur des lieux et le peu de mobilier urbain n'incite pas à s'y arrêter. Pourtant, cet espace dispose d'un réel potentiel.

Le cheminement piétonnier traversant les jardins, véritable axe de circulation entre ceux-ci et les rues adjacentes, structurera le futur parc en deux zones. Le revêtement en goudron des chemins sera complètement excavé pour être remplacé par un revêtement graveleux de couleur claire, perméable aux eaux de pluie.

A l'entrée Ouest des jardins, le parking sera réaménagé et repensé, tout en gardant le même nombre de places de parc. L'espace ainsi libéré permettra de créer une place ombragée avec la plantation de six arbres dont les essences n'ont pas encore été décidées. Le choix se portera toutefois sur des espèces résistantes au changement climatique, notamment à la canicule et la sécheresse. Cette espace sera équipé de mobilier urbain, propice à la détente et à la rencontre. Autour de la maison de Seigneux, des plates-bandes de plantes vivaces seront plantées afin de mettre en valeur le bâtiment.

Dans la partie Sud des jardins, la statue d'Ignace Paderewski, rénovée en 2019 pour fêter les 100 ans de sa nomination comme premier ministre de l'Etat polonais, sera le point central. Ce monument bénéficiera ainsi de la mise en valeur qu'il mérite. Une zone engazonnée avec des massifs de plantes vivaces et graminées bordera la statue. D'autres îlots reprendront le même concept.

A l'Est des jardins, le long de la rue du Dr.-Yersin, l'alignement de chênes verts au feuillage persistant sera prolongé jusqu'au carrefour.

Au Sud, le long de la rue de Lausanne, une plate-bande d'arbustes et de vivaces tapissantes complétera la haie déjà existante. Cet aménagement sera volontairement maintenue à une hauteur permettant la vue sur la maison de Seigneux.

3 ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réaménagement que la municipalité nous propose sont prévus dans un esprit de développement durable : plantation de grands arbres, augmentation de la biodiversité, espace de détente et de rencontre, attrait supplémentaire pour un futur locataire de la Maison, etc.

Les allées de bitume emmagasinant beaucoup de chaleur seront remplacées par une allée en revêtement graveleux plus clair, perméable aux eaux de pluie, qui profiteront ainsi directement à la végétation environnante et permettront de diminuer l'arrosage.

Le choix de la végétation, arbres et arbustes se fera essentiellement parmi des plantes indigènes, vivaces, à petits fruits et plantes aromatiques avec une floraison étalée du début du printemps à la fin de l'automne, bénéficiant directement à la faune, notamment aux insectes butineurs. Pour la période hivernale, des hôtels à insectes seront installés à différents endroits des jardins. En plus, si l'apiculteur de la Ville de Morges donne son accord, il est envisageable de remettre une ruche dans le périmètre du quartier.

Mise à part les les arbres qui seront replantés pour créer une place ombragée en été, des nichoirs et abris pour oiseaux seront également installés. Un bassin d'eau ou une fontaine profitera à tous les visiteurs des jardins.

Des panneaux didactiques présentant l'utilisation des différentes plantes comestibles seront positionnés sur le site. Ils permettront de sensibiliser les jeunes utilisateurs des jardins aux aspects de consommation des denrées et leur saisonnalité. Certaines plantes pourront être senties, touchées et goûtées par les utilisateurs.

Lors des discussions, la commission a suggéré d'étendre ces panneaux didactiques à des sujets historiques ou architecturaux concernant la maison de Seigneux elle-même, en y incluant des explications sur Ignace Paderewski, le couvert du bouteiller communal et l'ancienne glacière du bouteiller.

4 ENTRETIEN ET ASPECTS TECHNIQUES

L'entretien actuel du jardin correspond à 5% ETP. Avec les jardins réaménagés, le nombre d'heures d'entretien passera de 100 à 200 heures annuelles, avec en moyenne une demi-journée de travail sur le site par semaine.

L'arrosage automatique des jardins se fera avec l'eau provenant du lac et seulement en cas de nécessité, selon la pluviométrie.

Il n'est pas prévu d'éclairage pour ce parc. Les seules sources de lumière seront celles des rues adjacentes. Dès cet été, les luminaires de ces rues seront d'ailleurs remplacés par des luminaires LED possédant le système Citytouch. Cette technologie permettra de diminuer de 25% l'intensité de l'éclairage à partir de 22 heures et de 50% dès minuit, limitant ainsi la pollution lumineuse sur les jardins.

La station cantonale de mesure de la qualité de l'air restera sur le site. Elle sera essentiellement cachée par la végétation. Il sera intéressant d'observer l'évolution des données après le réaménagement des jardins de Seigneux.

5 CONCLUSION

Le réaménagement des jardins de Seigneux s'inscrit dans une politique d'aménagement d'espaces verts qui vise à préserver et intensifier la qualité de ces espaces à travers la ville. Plus spécifiquement, pour la zone concernée par ce rapport, en créant un nouveau lieu de rencontre, un relais de biodiversité, permettant aussi la mise en valeur de la Maison de Seigneux et de la statue d'Ignace Paderewski.

C'est à l'unanimité que la commission accepte ce préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 218'000.00 pour le réaménagement des Jardins de Seigneux ;
2. de dire que le montant de CHF 218'000.00 sera amorti en 10 ans, soit CHF 21'800.00 par année dès 2021.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

F. Ouwehand